

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ÉGALITÉ DE GENRE 2016

F.R.S.-FNRS





Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

TABLE DES MATIERES

1. Introduction et méthodologie	5
2. Instruments de financement du F.R.S.-FNRS.....	7
3. Faits et chiffres – F.R.S.-FNRS	9
3.1. Candidatures.....	9
3.2. Taux de succès	15
3.3. Taux de succès (budgets octroyés)	21
3.4. Mandataires en fonction	25
3.5. Evaluation.....	31
3.6. Gouvernance	37
3.7. Champ-descripteur « IDR-32 Etudes de genre ».....	41
3.8. Congés de maternité et de paternité des mandataires	45
4. Crédits - Remerciements	48

1. INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre d'une subvention accordée au F.R.S.-FNRS par le Gouvernement de la Communauté Française en 2016, le F.R.S.-FNRS produit pour la deuxième fois cette année un rapport sur l'état de l'égalité de genre.

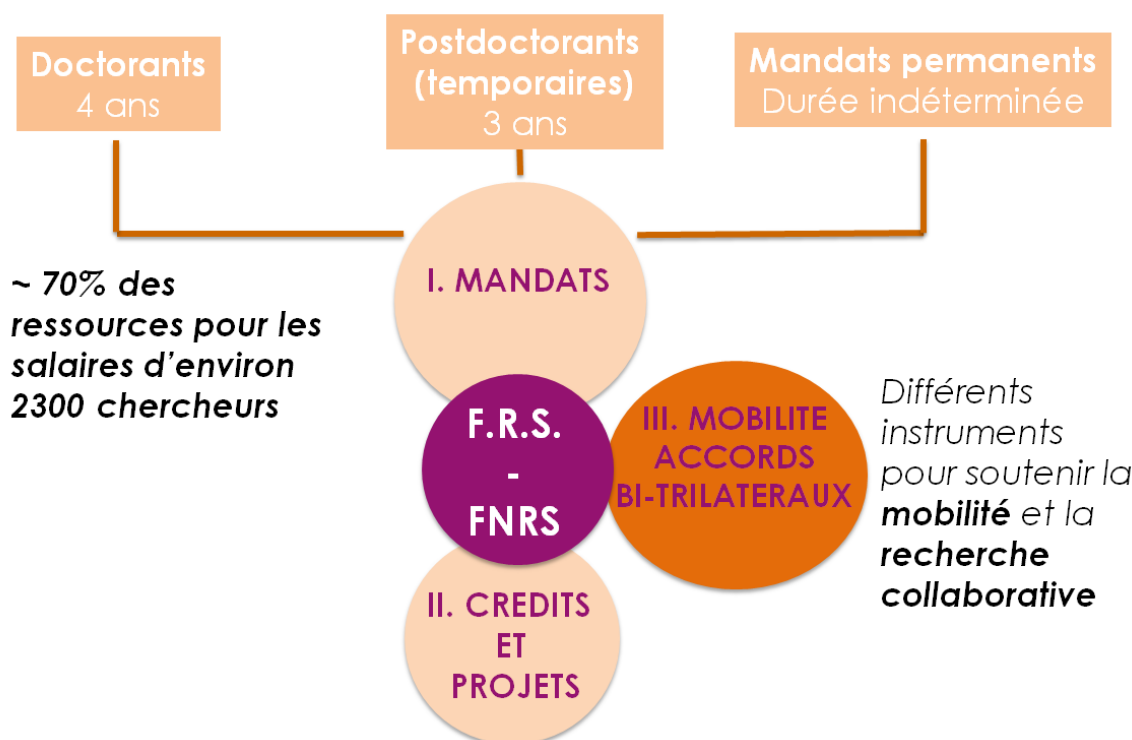
Celui-ci a pour but de dresser un état des lieux à propos de la question du genre au F.R.S.-FNRS. Il se base principalement sur une série d'indicateurs qui ont été proposés par le F.R.S.-FNRS et validés par le groupe des « personnes de contact genre » de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), composé de représentants des différentes universités et du F.R.S.-FNRS.

Chaque section de ce rapport traite d'un aspect précis des activités en vigueur au sein du F.R.S.-FNRS. Il est question successivement des candidatures reçues, des taux de succès appliqués, des mandataires en fonction (au 1^{er} février 2017), des instances d'évaluation, de la gouvernance du Fonds, du champ-descripteur lié aux études de genre (récemment introduit), et des congés de maternité et de paternité pris par les mandataires. Chaque section fait l'objet d'une brève introduction spécifique. Les chiffres clés sont ensuite présentés sous forme de tables et de figures, et finalement commentés.

Les données présentées au sein de ce rapport sont issues de la base de données SEMAPHORE ainsi que des différentes bases de données internes du F.R.S.-FNRS. Le sexe lié à une demande de financement est toujours défini par celui du·de la candidat·e ou, pour les crédits et projets, par celui de son·sa promoteur·rice principal·e. Sauf mention contraire, les demandes inéligibles ou retirées (avant les réunions des commissions scientifiques) ne sont pas prises en compte dans les calculs.

Le présent rapport est accompagné par un document interinstitutionnel qui reprend des indicateurs comparatifs relatifs aux différentes institutions qui font partie du réseau des personnes de contact genre ainsi qu'un tableau commun des bonnes pratiques en vigueur au sein de chaque institution.

Le F.R.S.-FNRS est très sensible à la question du genre et monitore depuis plusieurs années un ensemble d'indicateurs liés au genre de manière à s'assurer notamment qu'aucun biais lié au genre ne puisse être détecté dans le cadre des processus de sélection qu'il organise. Cette démarche s'intègre dans le cadre du monitoring des processus d'évaluation du Fonds et de leur optimisation permanente.



Glossaire

ASP

Aspirant
Bourses de recherche pour réaliser une thèse de doctorat (2 ans renouvelable une fois)

BSD

Bourse spéciale de doctorat

CDR

Crédit de recherches

CCD

Clinicien Chercheur Doctorant
Bourse de recherche pour médecins en cours de spécialisation pour réaliser une thèse de doctorat en parallèle à une formation clinique (2 ans mi-temps renouvelable une fois)

CCS

Clinicien Chercheur Spécialiste

CQ

Chercheur qualifié

Contrat d'emploi à durée indéterminée pour chercheur confirmé

CR

Chargé de recherches

CS

Collaborateur scientifique

CSD

Candidat Spécialiste Doctorant

CTP

Chercheur Temporaire Post-doctorant

DR

Directeur de recherches. Promotion après le mandat de Maître de Recherches (MR).

EQP

Equipement

ESFRI

« European Strategy Forum on Research Infrastructures » est un instrument stratégique créé pour développer l'intégration scientifique de l'Europe et pour renforcer son implantation internationale. Sa mission est de faciliter, tant au niveau décisionnel que stratégique, la mise en place d'initiatives ayant comme finalité un développement et une utilisation plus efficace des infrastructures de recherche.

FRFS

Fonds pour la Recherche Fondamentale Stratégique

Foresight

Commission scientifique concernant tout projet de recherche dont l'objectif est de s'attaquer à un problème en rapport avec le développement durable (aspects sciences de la nature, sciences appliquées, sciences humaines et sociales)

FRESH

Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines

FRFC

Fonds de la Recherche Fondamentale Collective

FRIA

Le Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture. Bourse de doctorat 2 ans renouvelable une fois.

FRSM

Fonds de la Recherche Scientifique Médicale

FWB

Fédération Wallonie Bruxelles (anciennement Communauté française de Belgique)

IISN

Institut Interuniversitaire des Sciences Nucléaires

MIS

Mandat d'impulsion scientifique

MIS Ulysse

Mandat de recherches post-doctorales et direction d'une équipe de recherche, pour chercheurs belges ou étrangers résidant depuis minimum 5 ans à l'étranger (2 ans + 1 an)

MR

Maître de recherches. Promotion après le mandat de Chercheur Qualifié (CQ)

PDR

Projet de recherches

SD

Spécialiste Doctorant

SEN

Sciences exactes et naturelles

SHS

Sciences humaines et sociales

SPD

Spécialiste postdoctorant

SVS

Sciences de la vie et de la santé

2. INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DU F.R.S.-FNRS

Le Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS (F.R.S.-FNRS) est la principale agence de financement de la recherche fondamentale en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Doté d'un budget annuel d'environ 185M€, le Fonds dispose d'un ensemble d'instruments de financement destinés au financement de la recherche fondamentale au sein principalement des six universités FWB. L'appartenance à certaines institutions hors-universités FWB (certains instituts fédéraux par exemple) ouvre également l'accès à des financements F.R.S.-FNRS sous certaines conditions.

70% des ressources du F.R.S.-FNRS permettent de payer les salaires de chercheur·se·s mandataires qui poursuivent leurs recherches au sein d'une des six universités FWB. Le F.R.S.-FNRS dispose également d'instruments « Crédits et Projets » permettant de financer des frais de fonctionnement, des frais d'équipement et de personnel nécessaires à la réalisation de projets de recherche introduits par des promoteurs disposant de fonctions permanentes au sein des universités FWB. Pour finir, le F.R.S.-FNRS propose également différents instruments permettant de soutenir la mobilité des chercheur·se·s et la recherche collaborative.

La mission centrale du F.R.S.-FNRS consiste à traiter un ensemble de demandes de financement présentées dans le cadre d'appels à propositions définis et à organiser l'évaluation des candidatures reçues de manière à identifier celles qui feront par la suite l'objet d'un financement. Au niveau national, le F.R.S.-FNRS organise deux appels à propositions principaux par an (un appel « Bourses et Mandats » et un appel « Crédits et Projets »), auxquels s'ajoutent deux appels dédiés au financement de bourses de doctorat octroyées sur base d'interviews : un appel FRIA (Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et l'Agriculture) et un appel FRESH (Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines). A ceux-ci s'ajoutent différents appels à propositions d'importance moindre en termes de nombre de candidatures reçues : appels « Grands Equipements/Infrastructures », appels « FRFS-WELBIO », appels « FRFS-WISD ». Pour finir, le F.R.S.-FNRS est depuis 2017 également impliqué conjointement avec le FWO (Fonds Wetenschappelijk Onderzoek) dans la gestion de l'appel EOS (Excellence Of Science) qui succède aux PAI's (Pôles d'Attraction Interuniversitaires), appelés à disparaître. Ce rapport ne traite pas de ces appels additionnels ni des appels internationaux auxquels le F.R.S.-FNRS participe (ERA-NETs, etc) ou des instruments de mobilité et séjours à l'étranger.

La plateforme web SEMAPHORE est centrale dans le cadre de l'organisation des appels à propositions puisqu'elle permet aux candidat·e·s de déposer leurs demandes de financement et aux évaluateur·rice·s d'y accéder puis de soumettre leurs évaluations.

3. FAITS ET CHIFFRES – F.R.S.-FNRS

3.1. CANDIDATURES

L'objet de cette section est de présenter les chiffres relatifs aux candidatures reçues en 2016 par le F.R.S.-FNRS dans le cadre de ses principaux instruments de financement. Les demandes retirées (avant commission scientifique) et les inéligibles ne sont jamais prises en compte au sein de ce rapport, sauf mention contraire explicite. De même, seules les nouvelles demandes sont présentées, pas les renouvellements. Pour finir, en termes de genre, une demande de financement est toujours définie par le sexe du demandeur pour les « Bourses et Mandats » et pour les « Crédits et Projets » par celui du·de la promoteur·rice principal·e de la demande.

		Femmes	Hommes	Total	% Femme	% Homme
Mandats : doctorants	Aspirant	231	201	432	53.5%	46.5%
	Spécialiste Doctorant	4	3	7	57.1%	42.9%
	Candidat Spécialiste Doctorant	5	4	9	55.6%	44.4%
	Boursier FRESH	68	42	110	61.8%	38.2%
	Boursier FRIA	111	206	317	35.0%	65.0%
	Total doctorants	419	456	875	47.9%	52.1%
Mandats : postdoctorants (temporaires)	Chargé de recherches	187	269	456	41.0%	59.0%
	Spécialiste Postdoctorant	4	2	6	66.7%	33.3%
	Total postdoctorants (temporaires)	191	271	462	41.3%	58.7%
Mandats permanents	Chercheur qualifié	44	73	117	37.6%	62.4%
	Maître de recherches	6	12	18	33.3%	66.7%
	Directeur de recherches	4	10	14	28.6%	71.4%
	Total permanents	54	95	149	36.2%	63.8%
	Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse		2	2	0.0%	100.0%
Crédits et projets (candidat·e·s = chercheur·se·s permanent·e·s FWB)	Crédit de recherche	107	187	294	36.4%	63.6%
	Crédit d'équipement	20	36	56	35.7%	64.3%
	Mandat d'impulsion scientifique	10	36	46	21.7%	78.3%
	Total Crédits et Projets	137	259	396	34.6%	65.4%
	Total	801	1083	1884	42.5%	57.5%

Table 1. Nombre de demandes de financement (valeurs absolues et relatives) introduites en 2016 dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, par sexe et par instrument (FRESH : Sciences Humaines et Sociales ; FRIA : Sciences Exactes et Naturelles et Sciences de la Vie et de la Santé).

De manière générale, les femmes ont été moins nombreuses que les hommes à introduire une demande de financement en 2016 via l'un des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS. On observe également que la proportion de femmes candidates **diminue** progressivement **avec le niveau du mandat** et atteint son niveau le plus bas pour les Crédits et Projets et les demandes de promotion au rang de Directeur de Recherches.

C'est au niveau des mandats doctoraux que l'on observe les plus grandes proportions de femmes candidates. La proportion la plus élevée de femmes parmi les candidat·e·s revient aux bourses FRESH (mandats doctoraux dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales) avec une proportion de **61,8%** (on observe aussi 57,1% de femmes candidates au mandat de Spécialiste Doctorant, mandat mi-temps de clinicien qui présente un nombre total plus faible de candidat·e·s).

Le mandat postdoctoral temporaire de Chargé de recherches a été sollicité en 2016 par **41,0%** de femmes, ce qui est légèrement moins important que ce qu'on observe pour les mandats de niveau doctoral (à l'exception des boursiers FRIA). Le mandat postdoctoral mi-temps de clinicien de Spécialiste postdoctorant a quant à lui été sollicité par 66,7% de femmes mais le nombre total de candidat·e·s est moins élevé.

Les mandats permanents (le premier niveau de mandat permanent est celui de Chercheur qualifié, pouvant ensuite être promu aux rangs de Maître de recherches et de Directeur de recherches) sont sollicités par des proportions moins élevées de femmes (37,6%, 33,3% et 28,6% respectivement).

C'est au niveau des demandes de Crédits et Projets que les proportions moyennes de femmes candidates sont les moins importantes (**21,7%** à **36,4%** de femmes candidates en fonction de l'instrument considéré). Ceci peut s'expliquer par le fait que seul·e·s les chercheur·se·s disposant d'un poste permanent (ou assimilé) au sein d'une université FWB sont habilité·e·s à soumettre de telles demandes. En effet, les proportions de femmes occupant ce type de postes (personnel académique des universités, mandataires permanents du F.R.S.-FNRS, etc) sont largement inférieures aux proportions d'hommes. Les statistiques du Cref indiquent par exemple qu'en 2014 les femmes représentaient **26,5%** des ETP du personnel académique au sein des universités FWB¹. Parmi les mandataires permanents du F.R.S.-FNRS, les femmes représentaient début 2017 **32,1%** de ceux-ci (voir les détails à la [section 3.4](#) de ce rapport).

Ces chiffres correspondent parfaitement aux proportions de femmes candidates aux demandes de Crédits et Projets du F.R.S.-FNRS. Les proportions de femmes étant largement inférieures à celles des hommes parmi les chercheur·se·s éligibles à ce type de demandes de financement, il est logique que celles-ci soient également moins nombreuses parmi les candidat·e·s.

¹ Source : site web du Cref – Voir à l'adresse : http://www.cref.be/annuaires/2014/tab_4-1-1.pdf

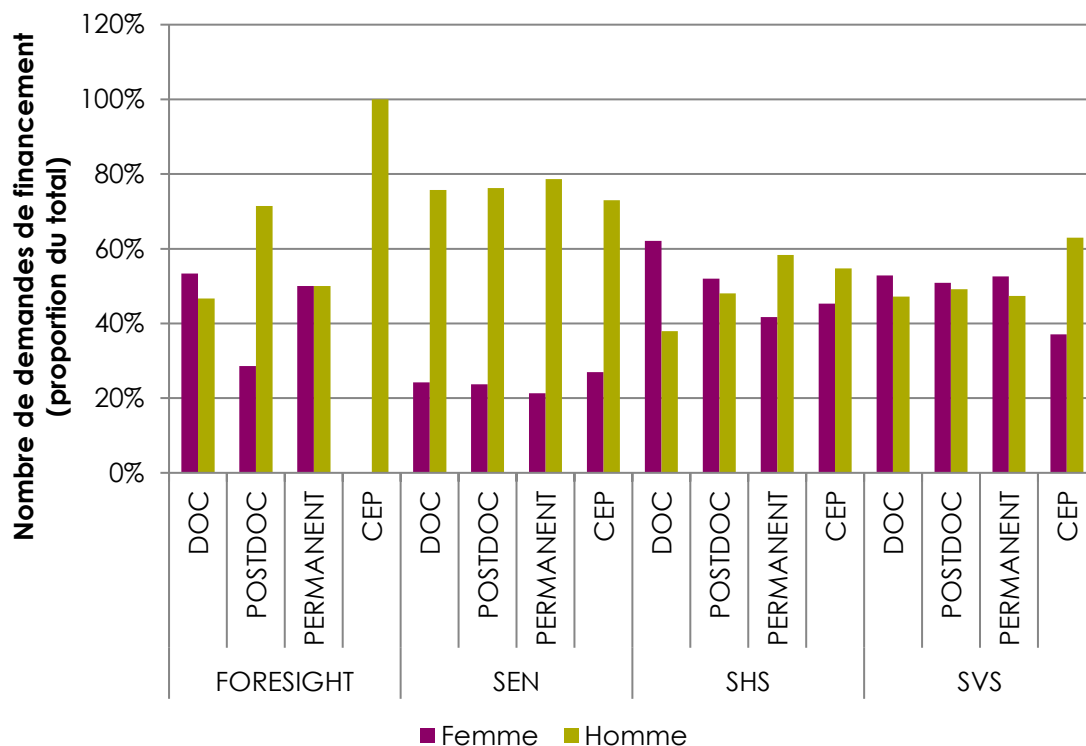


Figure 1. Nombre de demandes de financement (valeurs relatives) introduites en 2016 dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, par grand domaine scientifique (FORESIGHT : commission interdisciplinaire en développement durable, SEN : Sciences Exactes et Naturelles, SHS : Sciences Humaines et Sociales, SVS : Sciences de la Vie et de la Santé), par sexe et par catégorie d'instruments de financement (DOC : mandats de niveau doctoral ; POSTDOC : mandats de niveau postdoctoral (temporaires) ; PERMANENT : mandats permanents ; CEP : crédits et projets).

C'est en sciences exactes et naturelles (SEN) que l'on retrouve les proportions les plus importantes de candidatures masculines, toutes catégories d'instruments de financement confondues (**24,4%** de candidatures féminines). Suivent ensuite la FORESIGHT (commission interdisciplinaire en développement durable, **40,6%**) les sciences de la vie et de la santé (SVS, **46,9%** de candidatures féminines) et pour finir les sciences humaines et sociales (SHS) qui présentent la plus haute proportion de candidatures féminines (**55,8%** de femmes candidates, tous instruments de financement confondus).

Quel que soit le grand domaine scientifique considéré, c'est au niveau des CEP (Crédits et Projets) que les proportions de femmes candidates sont généralement les plus faibles (mis à part au niveau des permanents SEN et SHS où les taux de femmes candidates sont plus faibles que pour les CEP).

3.2. TAUX DE SUCCÈS

Les demandes de financement introduites auprès du F.R.S.-FNRS sont soumises à un processus d'évaluation répondant aux standards internationaux en la matière et dont le résultat permet d'aiguiller le Conseil d'Administration du Fonds dans les décisions d'octroi qu'il aura à prendre en fin de processus.

Pour la majorité des instruments de financement, l'évaluation se fait en deux étapes : tout d'abord une évaluation à distance de chaque dossier par plusieurs expert·e·s internationaux·ales pointu·e·s dans le domaine de la demande de financement, et ensuite une consolidation par les commissions scientifiques qui se réunissent au F.R.S.-FNRS. En ce qui concerne les instruments de niveau doctoral (tels que ASP, CSD, SD, FRIA et FRESH), l'évaluation a lieu en une seule étape (examen du dossier par les commissions scientifiques pour ASP, CSD et SD et interview face à un jury pour FRIA et FRESH).

Les contraintes budgétaires ne permettent pas au F.R.S.-FNRS de financer l'ensemble des demandes de financement reçues et évaluées A+ (exceptionnel) ou A (excellent). Le conseil d'administration du Fonds décide donc lors de chaque appel des taux de succès qu'il appliquera pour chaque instrument de financement, en prenant en compte les contraintes budgétaires auxquelles le Fonds est soumis.

L'objet de cette section est de présenter les chiffres relatifs aux taux de succès (nombre de demandes octroyées / nombre de demandes reçues) observés en 2016 par sexe, et ce pour les principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS.

		Taux de succès femmes	Taux de succès hommes	Taux de succès global
Mandats : doctorants	Aspirant	28.1%	20.4%	24.5%
	Spécialiste Doctorant	50.0%	100.0%	71.4%
	Candidat Spécialiste Doctorant	60.0%	25.0%	44.4%
	Boursier FRESH	14.7%	23.8%	18.2%
	Boursier FRIA	37.8%	32.0%	34.1%
	Total doctorants	29.1%	26.5%	27.8%
Mandats : postdoctorants (temporaires)	Chargé de recherches	20.3%	17.8%	18.9%
	Spécialiste Postdoctorant	75.0%	50.0%	66.7%
	Total postdoctorants (temporaires)	21.5%	18.1%	19.5%
Mandats permanents	Chercheur qualifié	9.1%	8.2%	8.5%
	Maître de recherches	100.0%	75.0%	83.3%
	Directeur de recherches	75.0%	70.0%	71.4%
	Total permanents	24.1%	23.2%	23.5%
	Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse	/	50.0%	50.0%
Crédits et projets (candidat·e·s = chercheur·se·s permanent·e·s FWB)	Crédit de recherche	38.3%	35.8%	36.7%
	Crédit d'équipement	35.0%	27.8%	30.4%
	Mandat d'impulsion scientifique	10.0%	33.3%	28.3%
	Total Crédits et Projets	35.8%	34.4%	34.8%
	Total	28.1%	26.0%	26.9%

Table 2. Taux de succès (nombre de demandes octroyées / nombre de demandes reçues) des femmes et des hommes en 2016 dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS (FRESH : Sciences Humaines et Sociales ; FRIA : Sciences Exactes et Naturelles et Sciences de la Vie et de la Santé).

Si les taux de succès des femmes et des hommes sont relativement comparables concernant les instruments Mandats comme on avait pu l'observer l'année passée, on n'observe plus cette année pour les Crédits et Projets des taux de succès systématiquement plus élevés pour les hommes. Au contraire, concernant les crédits de recherche et crédits d'équipement, les taux de succès sont légèrement plus élevés pour les femmes cette année. C'est aussi dans cette catégorie de demandes de financement que les candidats masculins sont majoritaires (voir [section 3.1](#)).

Au niveau des mandats doctoraux, les taux de succès des femmes et des hommes sont globalement comparables (globalement, 29,1% pour les femmes et 26,5% pour les hommes). Ils sont majoritairement plus élevés pour les femmes, mis à part pour le FRESH où ils sont légèrement inférieurs, et pour le mandat mi-temps de Spécialiste Doctorant (pour lequel il est difficile de tirer des conclusions vu le faible nombre de candidat·e·s).

Concernant les mandats postdoctoraux temporaires, les taux de succès des femmes sont dans les deux cas plus élevés que ceux des hommes. C'était également le cas l'année passée.

Pour les mandats permanents, les taux de succès sont comparables et s'ils diffèrent légèrement (Maître de Recherches), c'est principalement dû au faible nombre de candidat·e·s pour le mandat en question en 2016.

Au niveau des demandes de Crédits et Projets, les taux de succès des femmes sont plus élevés que ceux des hommes pour les CDR (Crédit de recherche) et EQP (Crédit d'équipement). Concernant les MIS (Mandat d'impulsion scientifique), les taux de succès sont supérieurs pour les hommes mais le nombre total de demandes est plus faible que pour les CDR et EQP. Il est à noter qu'il n'y a pas eu d'appel PDR (Projet de recherche) en 2016.

Les différences en termes de taux de succès aux Crédits et Projets observées en 2015 (les hommes présentaient des taux de succès plus élevés pour tous les instruments Crédits et Projets) ne semblent donc pas se répéter en 2016.

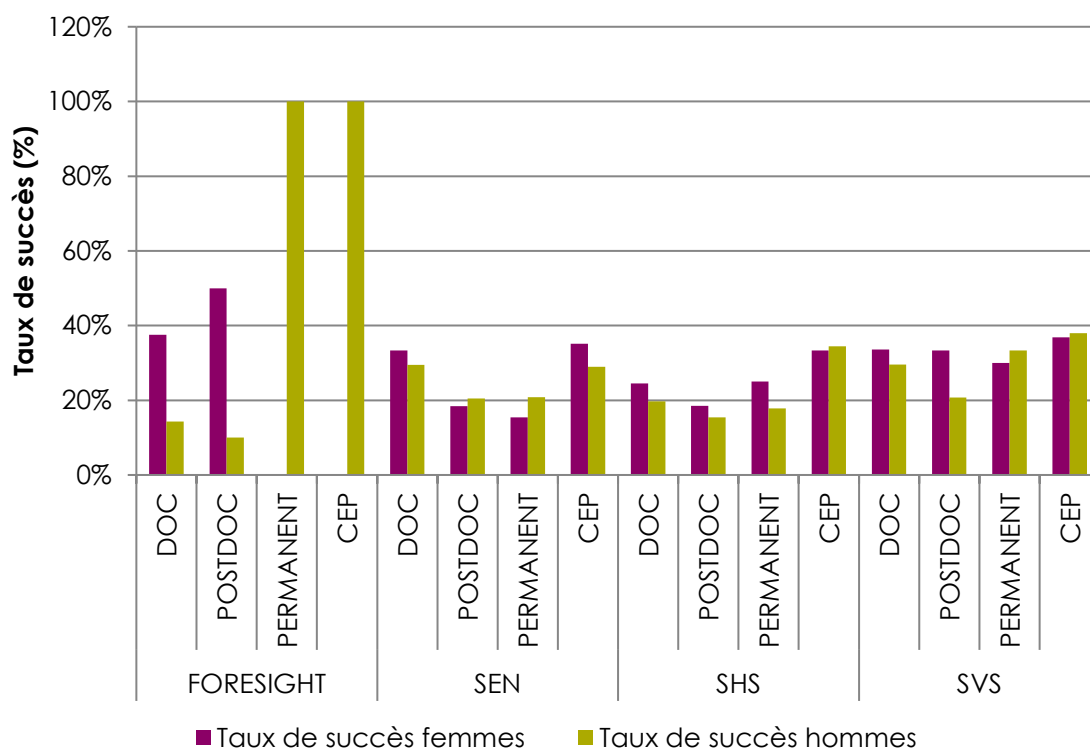


Figure 2. Taux de succès des femmes et des hommes en 2016 dans le cadre des principaux instruments de financement du F.R.S.-FNRS, par grand domaine scientifique et par catégorie d'instruments de financement (DOC : mandats de niveau doctoral ; POSTDOC : mandats de niveau postdoctoral (temporaires) ; PERMANENT : mandats permanents ; CEP : crédits et projets).

Au niveau de la répartition des taux de succès des femmes et des hommes par grand domaine, on constate qu'en 2016 ils étaient pour les mandats de niveau doctoral légèrement plus élevés pour les femmes dans tous les grands domaines scientifiques.

Concernant les mandats de niveau postdoctoral temporaires, les taux de succès sont plus élevés pour les femmes en SVS et comparables en SEN et SHS.

Au niveau des mandats permanents, les taux de succès sont légèrement plus élevés pour les femmes en SHS et pour les hommes en SEN et SVS.

Au niveau des Crédits et Projets pour finir, les taux de succès sont plus élevés pour les femmes en SEN et comparables en SHS et en SVS.

3.3. TAUX DE SUCCÈS (BUDGETS OCTROYÉS)

En ce qui concerne les instruments de financement Crédits et Projets, il est également possible de calculer les taux de succès en termes de budgets octroyés. Ceci revient à calculer la proportion de budget accordé par rapport au budget total sollicité par les candidat·e·s.

		Taux de succès femmes	Taux de succès hommes	Taux de succès global
Crédits et projets (candidat·e·s = chercheur·se·s permanent·e·s FWB)	Crédit de recherche	42.8%	38.2%	39.9%
	Crédit d'équipement	35.8%	27.9%	30.7%
	Mandat d'impulsion scientifique	12.5%	31.2%	27.3%
	Total	33.4%	33.1%	33.1%

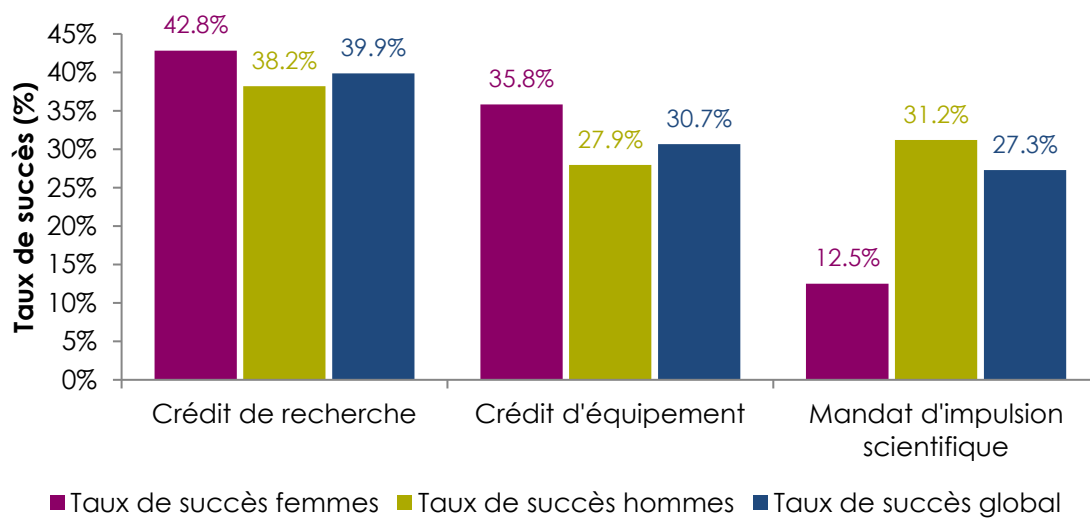


Figure 3. Taux de succès en termes de budgets octroyés en 2016 (montants totaux accordés / montants totaux sollicités) pour les instruments Crédits et Projets du F.R.S.-FNRS, par sexe

On observe ici des taux de succès comparatifs similaires à ce qui est présenté au sein de la [section 3.2](#) de ce rapport. Les taux de succès en termes de budgets octroyés dans le cadre des instruments Crédits et Projets sont supérieurs pour les femmes dans le cadre des CDR et des EQP et sont supérieurs pour les hommes dans le cadre des MIS. L'année passée, ces taux de succès étaient supérieurs pour les hommes pour tous les instruments Crédits et Projets. Ceci indique que les tendances ne se répètent pas d'année en année mais sont plutôt sujettes à des fluctuations annuelles.

3.4. MANDATAIRES EN FONCTION

Cette section a pour vocation de présenter quelques chiffres relatifs aux mandataires F.R.S.-FNRS en fonction à un moment précis, à savoir le 1^{er} février 2017. Cette date a été choisie car elle permet de présenter un état de la situation au terme de l'année 2016. Les chiffres présentés ici ne comprennent pas le personnel lié au Télévie.

Le financement de mandataires (temporaires ou permanents) représente la partie la plus importante des dépenses annuelles du F.R.S.-FNRS (**70,4%** de la part du budget du F.R.S.-FNRS dédié au soutien apporté aux chercheur·se·s en 2015). Les mandataires obtiennent leur mandat après avoir soumis leur candidature dans le cadre d'un appel « Bourses et Mandats » ou d'un appel « FRIA » ou « FRESH », procédures compétitives organisées sur base annuelle par le F.R.S.-FNRS. Les chercheurs qualifiés (mandataires permanents) peuvent solliciter lors des appels « Bourses et Mandats » une promotion au rang de Maître de recherches après 8 années de service. Les Maîtres de recherches peuvent quant à eux solliciter une promotion au rang de Directeur de recherches à partir de leur quatrième année en tant que Maîtres de recherches.

Le nombre total de chercheur·se·s permanent·e·s du F.R.S.-FNRS est fixe et fait l'objet d'une répartition définie des postes par université.

		Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Mandats : doctorants	Aspirant	242	192	434	55.8%	44.2%
	Candidat Spécialiste Doctorant	8	9	17	47.1%	52.9%
	Spécialiste Doctorant	5	3	8	62.5%	37.5%
	Boursier FRESH	54	21	75	72.0%	28.0%
	Boursier FRIA	192	297	489	39.3%	60.7%
	Bourse spéciale de doctorat	0	1	1	0.0%	100.0%
	Total doctorants	501	523	1024	48.9%	51.1%
Mandats : postdoctorants (temporaires)	Chargé de recherches	112	139	251	44.6%	55.4%
	Spécialiste Postdoctorant	10	13	23	43.5%	56.5%
	Collaborateur scientifique	6	7	13	46.2%	53.8%
	Total postdoctorants (temporaires)	128	159	287	44.6%	55.4%
Mandats permanents	Chercheur qualifié	69	133	202	34.2%	65.8%
	Maître de recherches	37	73	110	33.6%	66.4%
	Directeur de recherches	19	58	77	24.7%	75.3%
	Total permanents	125	264	389	32.1%	67.9%
	Total	754	946	1700	44.4%	55.6%

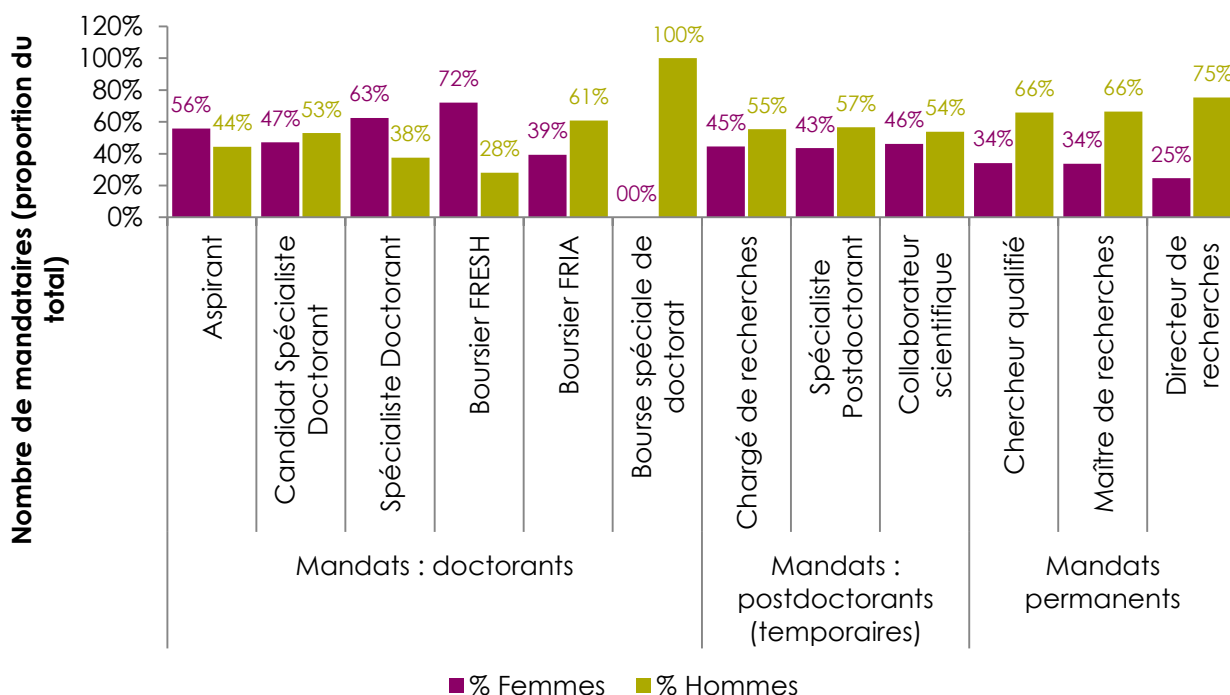


Figure 4. Répartition des mandataires F.R.S.-FNRS en fonction au 1^{er} février 2017 (hors Télévie), par sexe et type de mandat (valeurs absolues et proportions) (FRESH : Sciences Humaines et Sociales ; FRIA : Sciences Exactes et Naturelles et Sciences de la Vie et de la Santé)

De manière globale, on n'observe pas de déséquilibre flagrant entre hommes et femmes au sein des mandataires en fonction (**44,4%** de femmes pour **55,6%** d'hommes), même si les hommes sont légèrement plus nombreux.

On observe cependant, comme c'était le cas au niveau des candidatures, une diminution des proportions de femmes en fonction qui dépend directement du niveau du mandat considéré. En effet, si au niveau des mandats doctoraux les proportions de femmes et d'hommes sont quasiment identiques (**48,9%** de femmes), les proportions de femmes diminuent légèrement au niveau des mandats postdoctoraux temporaires (**44,6%** de femmes) et de manière plus importante encore au niveau des mandats permanents (**32,1%** de femmes).

De même, la diminution progressive de la proportion de femmes s'observe également parmi les mandataires permanents étant donné qu'elle chute progressivement avec le niveau du mandat considéré (**34,2%** de femmes parmi les CQ, **33,6%** parmi les MR et **24,7%** parmi les DR).

		Femme			Homme		
			Age à la nomination (années)			Age à la nomination (années)	
		n	Moyenne	Ecart-type	n	Moyenne	Ecart-type
Mandats : doctorants	Aspirant	119	25.93	2.38	86	25.48	3.17
	Candidat Spécialiste Doctorant	4	29.88	3.00	4	28.93	1.10
	Spécialiste Doctorant	3	32.69	2.90	3	31.62	1.00
	Boursier FRESH	24	26.91	2.58	13	28.35	7.09
	Boursier FRIA	75	24.92	2.15	121	24.71	1.81
	Bourse spéciale de doctorat				1	36.15	/
Mandats : postdoctorants (temporaires)	Chargé de recherches	112	32.61	3.95	139	32.14	3.34
	Spécialiste Postdoctorant	5	35.76	2.91	2	37.92	5.98
	Collaborateur scientifique	6	34.99	3.41	7	32.36	6.36
Mandats permanents	Chercheur qualifié	69	36.08	3.56	133	34.96	3.10
	Maître de recherches	37	44.46	3.75	73	43.96	4.28
	Directeur de recherches	19	47.35	4.72	58	45.99	5.14

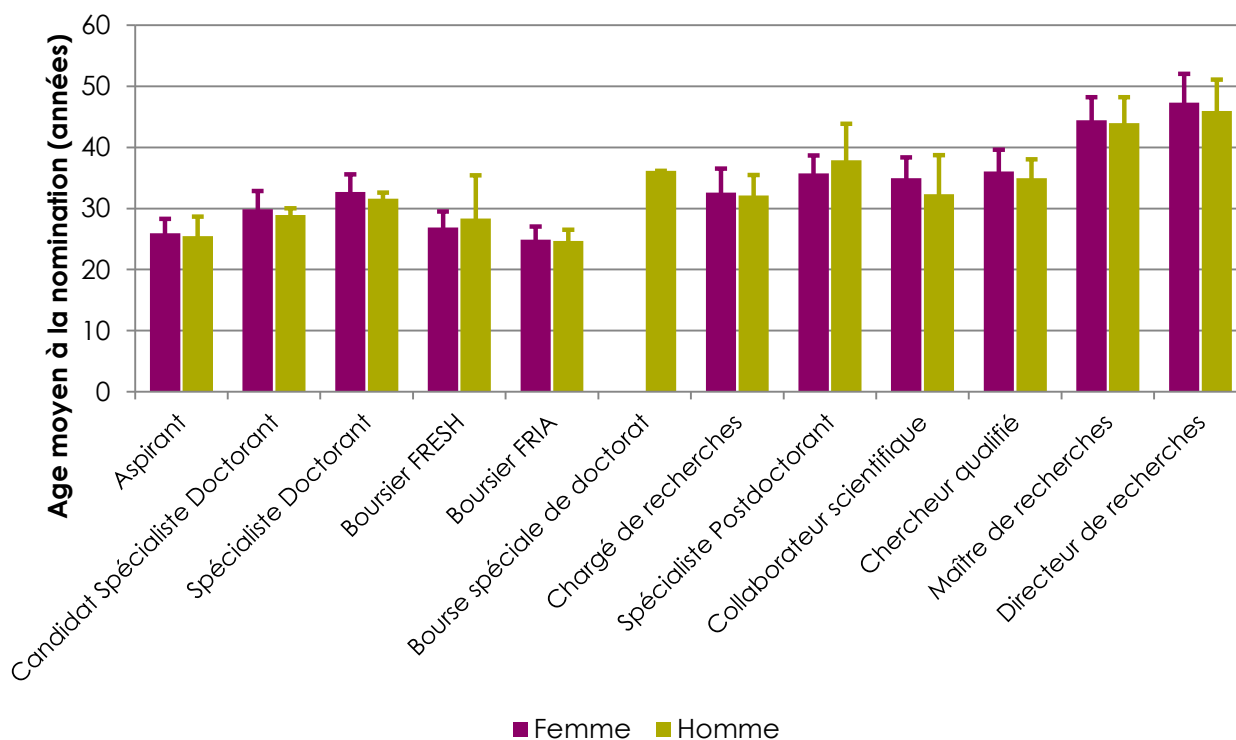


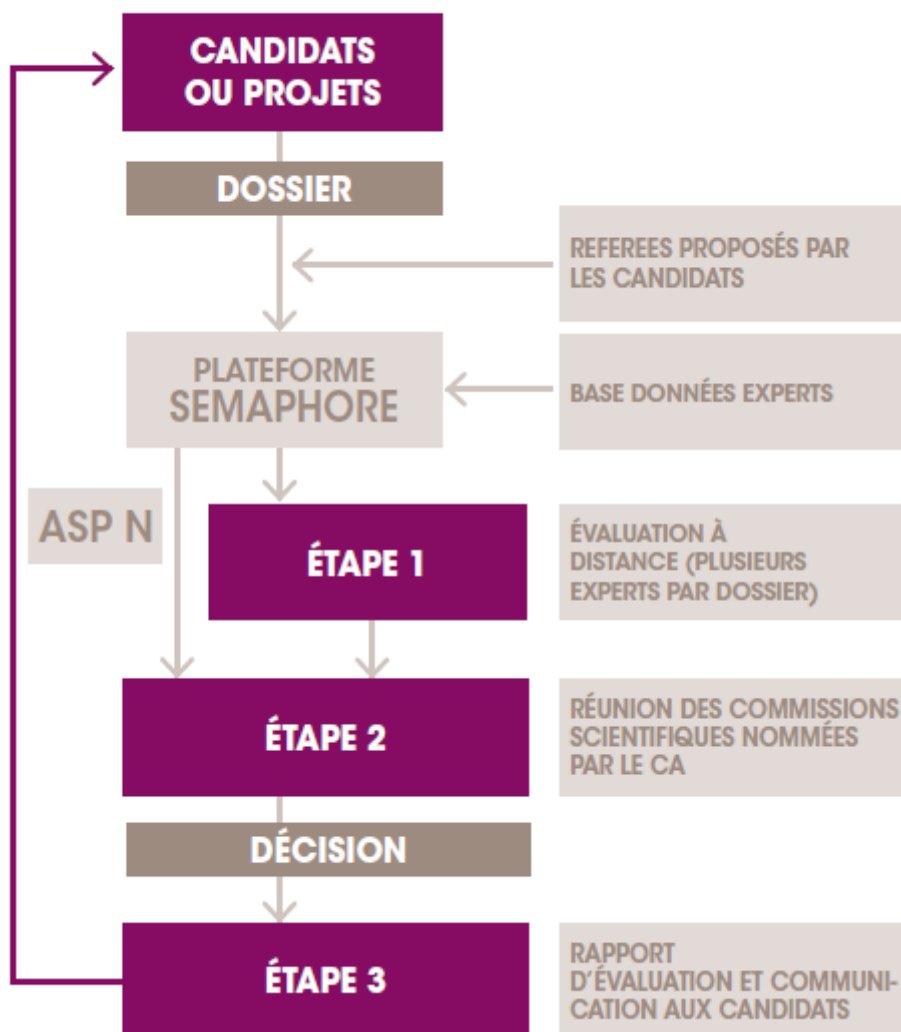
Figure 5. Ages moyens ($\pm$ écart-type) des mandataires à la date de leur nomination, par sexe et par type de mandat, en ne prenant en compte que les nouveaux mandats et pas les renouvellements (FRESH : Sciences Humaines et Sociales ; FRIA : Sciences Exactes et Naturelles et Sciences de la Vie et de la Santé)

Quel que soit le niveau du mandat considéré, on ne remarque pas de différences importantes entre hommes et femmes en termes d'âge moyen à la date de nomination. Ceci indique que les femmes ne mettent pas sensiblement plus longtemps que les hommes à atteindre un même poste, même si de manière intéressante on observe que les âges moyens à la date de nomination sont quasi systématiquement très légèrement plus élevés pour les femmes.

Il faut malgré tout nuancer en gardant en tête que la candidature à la plupart des mandats F.R.S.-FNRS est conditionnée par le respect de critères d'éligibilité qui incluent notamment un nombre maximum d'années après le diplôme donnant accès au mandat sollicité (ces nombres d'années étant augmentés d'un an par accouchement ou adoption). Il est donc logique que les âges des mandataires au moment de leur nomination ne puissent pas différer de manière très importante, même si des différences restent possibles, particulièrement au niveau des promotions (MR, DR) qui ne sont pas soumises à des critères d'éligibilité imposant un nombre maximal d'années après la nomination ou l'obtention d'un diplôme.

Malgré l'absence de critères d'éligibilité de ce type, on n'observe aucune différence significative entre hommes et femmes en termes d'âge à la nomination en ce qui concerne les mandats de MR ou de DR.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION



3.5. EVALUATION

Dans le cadre de cette section, nous nous sommes penchés sur les proportions relatives d'hommes et de femmes parmi les expert·e·s évaluateur·rice·s officiant pour le F.R.S.-FNRS.

Ces dernier·ère·s sont réparti·e·s en deux groupes en fonction de l'étape des processus d'évaluations auxquels ils·elles participent : les expert·e·s à distance qui participent à la première étape du processus d'évaluation (défini·e·s ici comme ayant effectué en 2016 une ou plusieurs évaluations de demandes de financement à distance pour le Fonds) et les membres des commissions scientifiques qui participent à la seconde étape du processus (défini·e·s ici comme faisant partie d'une des 14 commissions scientifiques dans le cadre de l'appel Bourses et Mandats 2016, premier appel organisé lors de cette année).

En 2016, **2558** expert·e·s distinct·e·s ont réalisé au minimum une évaluation pour le Fonds dans le cadre d'un de ses deux principaux appels (Bourses et Mandats 2016 et Crédits et Projets 2016). Ces expert·e·s sont principalement des chercheur·se·s internationaux·ales (quasi exclusivement hors Fédération Wallonie-Bruxelles). Ceux·elles-ci ont accepté d'évaluer pour le Fonds une ou plusieurs demandes de financement en 2016. Dans ce cadre, ils·elles sont invité·e·s à prendre connaissance du dossier (accessible en ligne via SEMAPHORE) et à l'évaluer via un formulaire en ligne selon un certain nombre de critères prédéfinis et connus des candidat·e·s. Leurs évaluations sont ensuite transmises aux membres des commissions scientifiques qui attribueront une note finale aux différentes demandes reçues et établiront un classement des demandes de financement reçues par instrument. Les rapports d'évaluation sont également transmis aux candidat·e·s en fin de processus (de manière anonyme et sans les notes attribuées). Chaque demande de financement est évaluée par 3 à 5 expert·e·s à distance (selon le type de dossier) de manière indépendante.

Les commissions scientifiques thématiques (au nombre de 14) sont composées de **210** membres au total (dont 40% issus d'institutions FWB et 60% issus d'institutions situées en dehors de la FWB, dont les Président·e·s). Celles-ci attribuent collégialement les notes finales aux demandes de financement reçues et établissent des priorités (classements). Pour ce faire, elles se basent notamment sur les évaluations à distance reçues. Elles rédigent pour chaque dossier un rapport final qui sera transmis au·à la candidat·e. Les classements qu'elles établissent sont transmis au Conseil d'administration du Fonds qui se base sur ceux-ci au moment de prendre les décisions d'octroi.

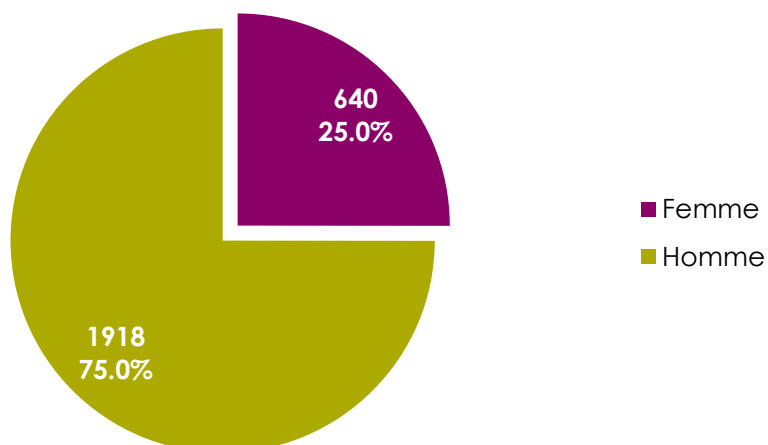


Figure 6. Répartition selon le sexe des expert·e·s à distance ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le F.R.S.-FNRS en 2016

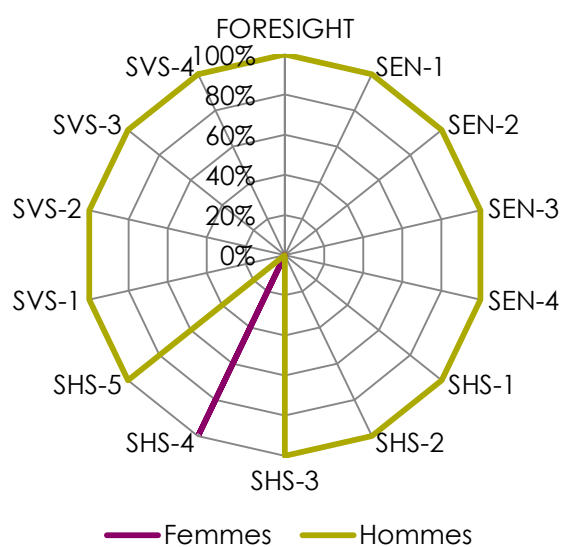


Figure 7. Répartition par sexe des Président·e·s des commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS (appel « Bourses et Mandats 2016 »)

En 2016, **25,0%** des expert·e·s ayant effectué au minimum une évaluation à distance pour le Fonds étaient des femmes. Ces expert·e·s étaient donc pour la majorité d'entre eux·elles (**75,0%**) des hommes. Le F.R.S.-FNRS, conscient de cette problématique, a décidé d'adopter une attitude proactive face à ce problème en incluant parmi les consignes régissant le choix des expert·e·s à distance la nécessité de respecter, dans la mesure du possible, un équilibre de genre parmi les expert·e·s sélectionné·e·s. Néanmoins, le F.R.S.-FNRS n'a que peu de prise sur l'acceptation ou le refus des expert·e·s d'évaluer des propositions et ne peut donc que difficilement garantir un équilibre des genres parmi les expert·e·s qui effectuent des évaluations à distance.

Les Président·e·s des commissions scientifiques étaient en 2016 en très grande majorité des hommes (**92,9%**). Le F.R.S.-FNRS en est conscient et sensibilise de manière régulière le Comité d'accompagnement (les membres des commissions scientifiques sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité d'accompagnement) aux questions d'équilibre de genre au sein des commissions scientifiques. Le mandat des membres des commissions étant d'une durée de 3 ans, les rééquilibrages sont longs à mettre en place.

FORESIGHT (Interdisciplinaire : développement durable)
SEN-1 (Chimie, matériaux)
SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)
SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)
SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)
SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)
SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)
SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)
SHS-4 (Histoire, archéologie)
SHS-5 (Economie, droit)
SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)
SVS-2 (Physiologie)
SVS-3 (Neurosciences)
SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, pharmacie, dentisterie, santé publique)

	Femmes	Hommes	Total	% Femme	% Homme
FORESIGHT (Interdisciplinaire : développement durable)	2	13	15	13.3%	86.7%
SEN-1 (Chimie, matériaux)	3	12	15	20.0%	80.0%
SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)	1	14	15	6.7%	93.3%
SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)	0	15	15	0.0%	100.0%
SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)	0	15	15	0.0%	100.0%
SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)	4	11	15	26.7%	73.3%
SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)	5	10	15	33.3%	66.7%
SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)	3	12	15	20.0%	80.0%
SHS-4 (Histoire, archéologie)	6	9	15	40.0%	60.0%
SHS-5 (Economie, droit)	2	13	15	13.3%	86.7%
SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)	2	13	15	13.3%	86.7%
SVS-2 (Physiologie)	2	13	15	13.3%	86.7%
SVS-3 (Neurosciences)	1	14	15	6.7%	93.3%
SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, pharmacie, dentisterie, santé publique)	3	12	15	20.0%	80.0%
Total	34	176	210	16.2%	83.8%

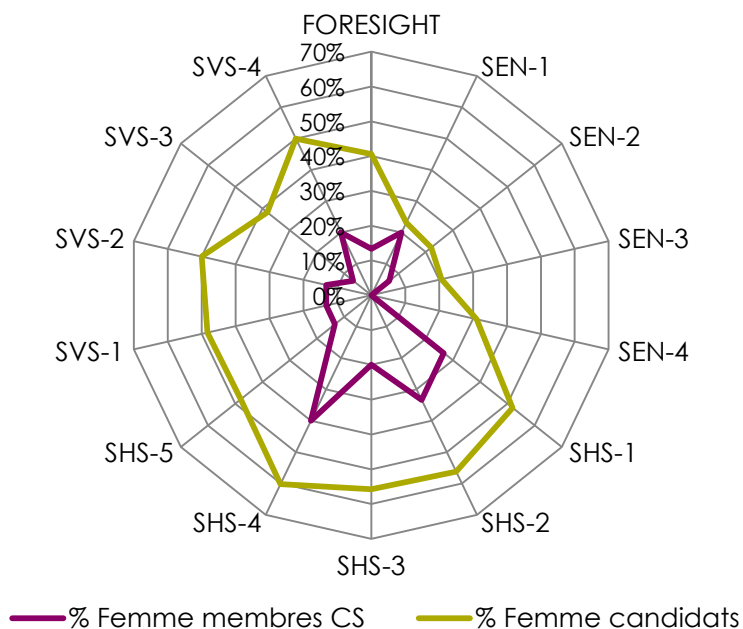
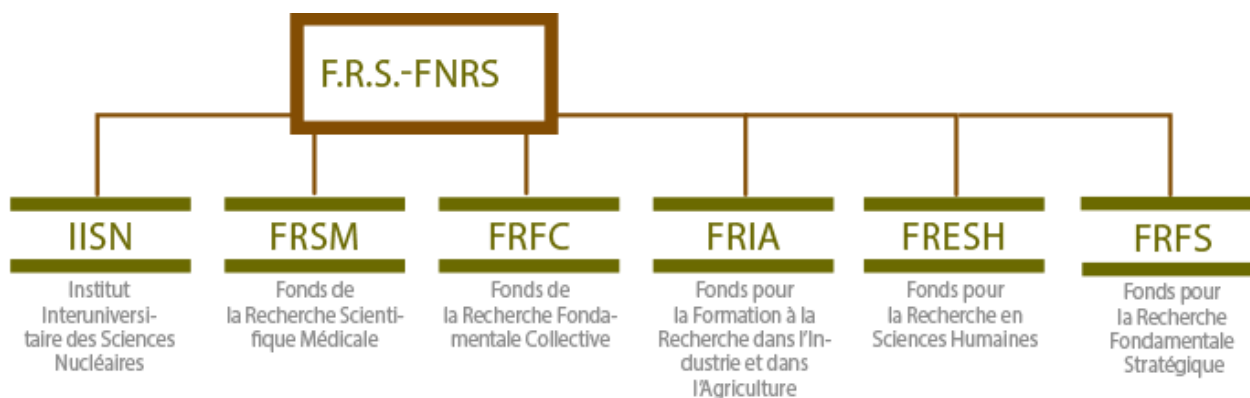


Figure 8. Proportions de femmes parmi les membres des différentes commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS et parmi les candidat·e·s (Bourses et Mandats 2016)

Les membres des commissions scientifiques du F.R.S.-FNRS étaient majoritairement des hommes en 2016. Au sein de deux commissions SHS (SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation) et SHS-4 (Histoire, archéologie)), les femmes représentaient 30% ou plus des membres de la commission scientifique. Toutes les autres commissions scientifiques présentaient cependant des proportions plus faibles de femmes parmi leurs membres. Les commissions SEN-3 (Sciences de l'ingénieur) et SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie) ne comportaient aucune femme parmi leurs membres.

Il faut cependant noter que dans certains domaines scientifiques (notamment les sciences de l'ingénieur, la physique et les mathématiques), la représentation des femmes parmi les académiques du domaine est relativement faible, ce qui rend difficile la composition d'une commission équilibrée en termes de genre.



3.6. GOUVERNANCE

Le F.R.S.-FNRS et ses Fonds associés sont administrés chacun par un Conseil d'administration ou un Comité de gestion composés de représentants des institutions universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que de personnalités du monde économique, social et politique.

Le Conseil d'administration est compétent pour :

- la gestion et l'attribution des moyens financiers accordés par les différentes Autorités (Fédération Wallonie-Bruxelles et État fédéral),
- la représentation auprès des institutions scientifiques internationales et les contributions y afférant,
- l'octroi des Prix, distinctions ou dotations particulières attribués grâce à des donations ou legs particuliers,
- la réalisation des tâches administratives nécessaires à l'exécution de ces compétences.

Le Bureau du Conseil d'administration étudie toutes les questions qui doivent être soumises au Conseil d'administration, et lui fait les propositions. Il fait de même pour toute autre question dont l'examen lui aurait été confié par le Conseil.

Sous la tutelle du F.R.S.-FNRS, les "Fonds associés" sont des institutions scientifiques spécialisées en prise directe avec l'évolution de la recherche. Leur structure et leur fonctionnement ont été conçus de manière telle qu'ils forment, ensemble, un tout cohérent. Cette cohérence est garantie par l'existence d'une administration unique sur laquelle s'appuie l'action des différents Fonds. Les procédures d'introduction et de sélection des demandes sont identiques.

Alors que le F.R.S.-FNRS, le FRIA et le FRESH financent essentiellement des recherches individuelles (mandats, bourses ou crédits), les quatre autres Fonds associés (IISN, FRSM, FRFC et FRFS) subventionnent principalement des programmes de recherche présentés par des laboratoires. Le soutien financier alloué au promoteur lui permet d'engager le personnel scientifique et technique requis, d'acquérir l'équipement nécessaire et de couvrir les frais de fonctionnement.

Le Comité d'accompagnement (COMA) est composé d'une part de 12 académiques représentant les différentes institutions universitaires de la Fédération-Wallonie Bruxelles et les différents grands domaines scientifiques et d'autre part de la Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS. Il a pour rôle de proposer au Conseil d'administration les noms des intervenants scientifiques aux étapes successives de la procédure d'évaluation ex-ante des dossiers de candidature introduits (mandats et projets) auprès du F.R.S.-FNRS (Président·e, membres de commissions scientifiques, etc). Cette section a pour objet de présenter les répartitions par sexe des différents membres des différents organes de gouvernance décrits ci-dessus.

	Membres			Présidence		
	Femmes	Hommes	% femmes	Femmes	Hommes	% femmes
Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS	5	16	23.8%	0	1	0%
Bureau du Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS	0	7	0%	0	1	0%
Conseil d'administration de l'IISN	1	7	12.5%	0	1	0%
Comité de gestion F.R.S.M.	0	7	0%	0	1	0%
Comité de gestion F.R.F.C.	1	9	10.0%	0	1	0%
Conseil d'administration du FRIA	1	11	8.3%	0	1	0%
Comité de gestion FRESH	1	11	8.3%	0	1	0%
Conseil d'Administration du F.R.F.S.	2	9	18.2%	0	1	0%
Comité d'accompagnement	4	9	30.8%	/		

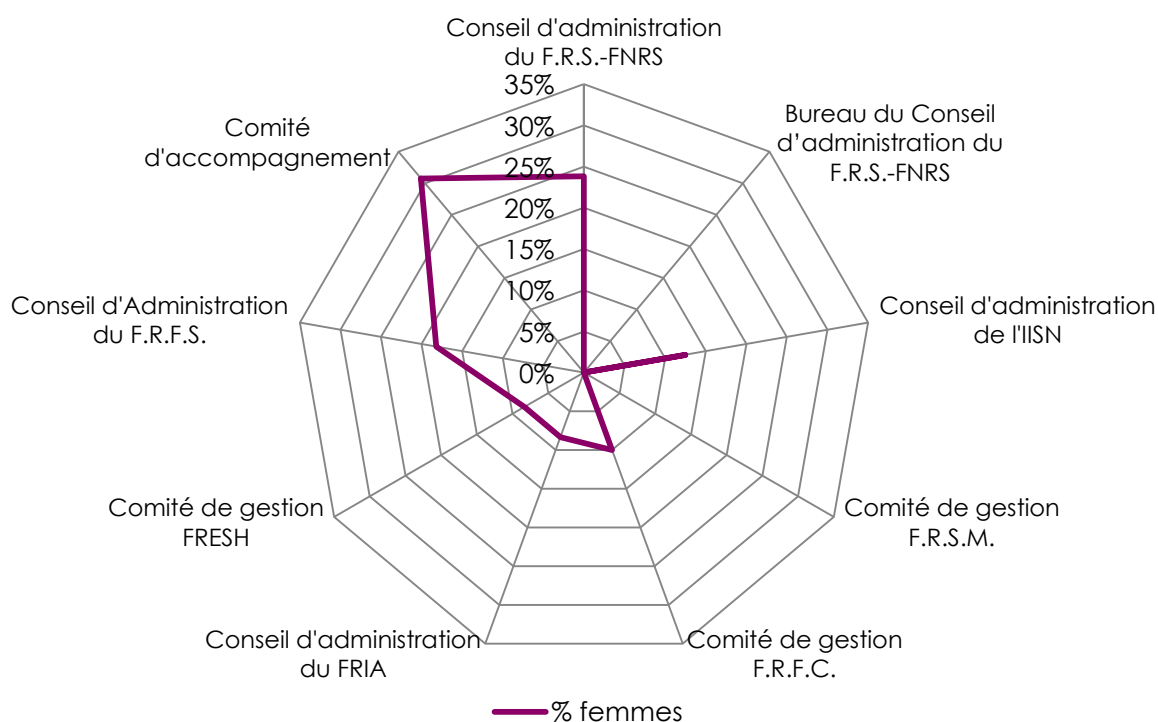


Figure 9. Répartition par sexe des membres des différents conseils d'administration, comités de gestion et comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS et de ses fonds associés (en septembre 2017)

Les conseils d'administration, comités de gestion et comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS et des fonds associés sont composés majoritairement voire exclusivement d'hommes. Le comité d'accompagnement présente la plus grande proportion de femmes avec **30,8%** de membres de sexe féminin. A l'opposé, le Bureau du Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS ne comporte aucune femme.

Il faut cependant remarquer qu'un bon nombre de sièges des Conseils d'administration ou Comités de gestion du F.R.S.-FNRS sont réservés ex officio aux recteurs des universités de la FWB, qui sont exclusivement des hommes. Ceci impacte significativement les répartitions hommes/femmes au sein des différents Conseils d'administration et Comités de gestion du F.R.S.-FNRS et de ses fonds associés.

On remarquera également que pour les mêmes raisons, aucun Président de conseil d'administration ou de comité de gestion n'est de sexe féminin.

Au moment où le CA (Conseil d'Administration) a décidé de faire entrer deux Directeurs de Recherches du F.R.S.-FNRS en son sein à partir de 2014, on notera que celui-ci a pris la décision de sélectionner deux femmes.

3.7. CHAMP-DESCRIPTEUR « IDR-32 ETUDES DE GENRE »

En septembre 2015, le F.R.S.-FNRS a intégré au sein de son système de classification ERC/F.R.S.-FNRS un champ-descripteur interdisciplinaire dédié aux études de genre : « *IDR-32 Etudes de genre* ». Il peut être sélectionné parmi les 2 à 6 descripteurs de tout dossier introduit au F.R.S.-FNRS, quelle que soit la commission scientifique choisie pour l'évaluation du dossier. Il a été associé aux commissions scientifiques SHS (Sciences humaines et sociales) et SVS4 (Sciences de la vie et de la santé – 4, qui couvre la recherche translationnelle, la médecine, la pharmacie, la dentisterie et la santé publique).

Cette section a pour but de présenter quelques données à propos de l'utilisation du champ-descripteur dans le cadre des appels « Bourses et mandats 2016 » et « Crédits et Projets 2016 » (premiers appels dans le cadre desquels le champ-descripteur était disponible).

	Comporte le descripteur IDR-32 ?		Total	% IDR-32
	OUI	NON		
FORESIGHT (Interdisciplinaire : développement durable)		32	32	0.0%
SEN-1 (Chimie, matériaux)		112	112	0.0%
SEN-2 (Mathématiques, physique, astronomie)		141	141	0.0%
SEN-3 (Sciences de l'ingénieur)		87	87	0.0%
SEN-4 (Sciences de la terre, biologie, agronomie)		132	132	0.0%
SHS-1 (Sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques)	17	139	156	10.9%
SHS-2 (Psychologie, sciences de l'éducation)	2	78	80	2.5%
SHS-3 (Littérature, arts, philosophie, linguistique)	9	140	149	6.0%
SHS-4 (Histoire, archéologie)	5	93	98	5.1%
SHS-5 (Economie, droit)	5	68	73	6.8%
SVS-1 (Génétique, génomique, biochimie, biologie cellulaire)		118	118	0.0%
SVS-2 (Physiologie)		111	111	0.0%
SVS-3 (Neurosciences)		55	55	0.0%
SVS-4 (Recherche translationnelle, médecine, pharmacie, dentisterie, santé publique)		116	116	0.0%
Total	38	1422	1460	2.6%

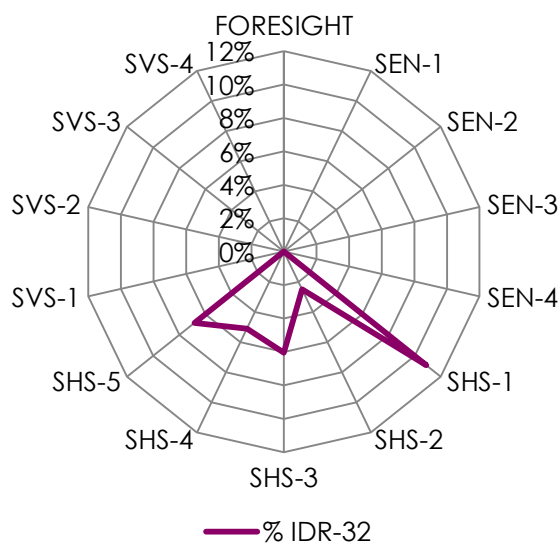


Figure 10. Sélection du champ-descripteur « IDR-32 Etudes de genre » par les candidat·e·s aux appels « Bourses et Mandats 2016 » et « Crédits et Projets 2016 », par commission scientifique

« IDR-32 Etudes de genre » a été sélectionné à **38** reprises au cours des deux appels considérés sur **5554** sélections de champs-descripteurs au total, ce qui signifie qu'il a représenté **0,68%** du total des choix de champs-descripteurs. Cette proportion indique l'existence d'un certain intérêt de la part de la communauté scientifique pour le domaine des études de genre, quand on sait d'une part que ce champ-descripteur était nouveau et d'autre part que la classification ERC/F.R.S.-FNRS compte 406 champs-descripteurs au total. On notera également que **2,6%** des dossiers introduits lors des appels « Bourses et Mandats 2016 » et « Crédits et Projets 2016 » présentaient le champ-descripteur IDR-32.

C'est la commission scientifique **SHS-1** (sociologie, anthropologie, communication, sciences politiques) qui comptabilise la plus grande proportion de dossiers comportant le champ-descripteur IDR-32 (10,9% des dossiers présentent ce champ-descripteur). Les autres commissions scientifiques **SHS** (sciences humaines et sociales) comptabilisent chacune plusieurs dossiers qui présentent le champ-descripteur en question. Par contre, aucun dossier **SEN** (sciences exactes et naturelles) ni **SVS** (sciences de la vie et de la santé) ne comportait le champ-descripteur IDR-32 dans le cadre des deux grands appels organisés par le Fonds en 2016.

3.8. CONGÉS DE MATERNITÉ ET DE PATERNITÉ DES MANDATAIRES

Au sein de cette section sont présentées quelques données à propos des congés de maternité et de paternité pris par les mandataires au cours de l'année 2016.

Ceux-ci permettent aux mandataires d'interrompre provisoirement leurs activités de recherche lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Le congé de maternité est d'une durée de 3 mois et le congé de paternité est d'une durée de 10 jours. Concernant le congé d'adoption, sa durée dépend de l'âge de l'enfant (maximum 6 semaines pour un enfant de moins de 3 ans et 4 semaines pour un enfant de plus de 3 ans).

En cas de mandat temporaire, la durée du mandat est prolongée au prorata de la durée du congé qui a été pris.

	Femme	Homme	
	Maternité	Paternité	Adoption
Aspirant	3.7%	0.4%	0.0%
FRIA	2.8%	0.2%	0.0%
FRESH	5.7%	0.0%	0.0%
Collaborateur Scientifique	4.9%	0.0%	0.0%
Chargé de recherches	6.7%	1.9%	0.0%
Chercheur qualifié	1.0%	2.4%	0.0%
Maître de recherches	0.0%	0.9%	0.0%

Table 3. Proportion de mandataires à avoir pris un congé de maternité, de paternité ou d'adoption en 2016, par sexe et par type de mandat

Les femmes mandataires sont proportionnellement parlant nettement **plus nombreuses** à prendre des congés de maternité que les hommes à prendre un congé de paternité. Ces congés sont pris principalement au stade postdoctoral temporaire (chargé de recherches ou collaborateur scientifique) mais sont également pris dans une moindre mesure au niveau doctoral (ASP, FRIA, FRESH), ce qui semble prévisible, compte tenu de l'âge moyen des personnes occupant ce type de mandats.

Aucun congé d'adoption n'a été pris en 2016.

4. CRÉDITS - REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé par Raphaël Beck, personne de contact genre pour le F.R.S.-FNRS, avec l'aide d'Audrey Ségerie et de Juliane Farthouat, F.R.S.-FNRS. La rédaction de ce rapport a été supervisée par Véronique Halloin, Secrétaire Générale du F.R.S.-FNRS.

Données de contact :

Raphaël Beck
Cellule Evaluation et Prospective Stratégique
F.R.S.-FNRS
Rue d'Egmont 5, 1000 Bruxelles
raphael.beck@frs-fnrs.be
02/504.92.97

Ce rapport a été réalisé avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles que le F.R.S.-FNRS tient à remercier.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES